



Saison 2024



CLAUSULE DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Avis de Non-Responsabilité et de Confidentialité pour la Participation à Lausanne Premier League - Saison 2024

La participation à Lausanne Premier League implique l'acceptation des conditions suivantes :

1. Non-responsabilité de l'Organisation des Événements Sportifs:

- L'organisation des événements sportifs, ses employés, bénévoles, et sponsors ne sont en aucun cas responsables des blessures, pertes, ou dommages subis par les participants pendant les événements sportifs, y compris le tournoi d'été ou la ligue hebdomadaire. En s'inscrivant à Lausanne Premier League, les participants acceptent d'assumer tous les risques associés à leur participation.

2. Utilisation des Données Personnelles :

- En s'inscrivant à Lausanne Premier League, les participants acceptent la collecte et l'utilisation de leurs données personnelles pour l'organisation des événements sportifs. Cela inclut la communication de noms et coordonnées aux coéquipiers et autres participants, ainsi que l'utilisation des données pour l'organisation et la promotion des événements. Nous nous engageons à respecter la vie privée et à protéger les données conformément à la loi sur la protection des données.

3. Consentement aux Photographies et aux Enregistrements :

- En participant à Lausanne Premier League, vous et votre équipe acceptez d'être photographiés ou filmés pendant les événements sportifs. L'organisation se réserve le droit d'utiliser ces images à des fins promotionnelles, y compris sur les sites web, médias sociaux, documents marketing et en collaboration avec nos sponsors.

Clause de Décharge de Responsabilité pour la Participation à Lausanne Premier League - Saison 2024

En effectuant le paiement d'inscription, la Partie déclare avoir lu, compris, et accepté les termes de cette Clause de Décharge de Responsabilité.

1. Décharge de Responsabilité pour Blessures, Accidents et Décès :

- L'Organisateur n'est pas responsable des blessures, maladies, incapacités, décès, ou dommages matériels résultant directement ou indirectement de la participation de la Partie aux événements sportifs. La Partie assume l'entière responsabilité de tout risque associé.
- **Assurance d'Accidents :** Toutefois, veuillez noter que Lausanne Premier League a mis en place une assurance accidents pour couvrir les incidents survenant pendant les événements sportifs.

2. Décharge de Responsabilité pour Conduite Antisociale - Tolérance Zéro :

- L'Organisateur ne sera pas responsable des dommages ou pertes résultant de disputes, bagarres, vols, ou autres actes de conduite antisociale pendant les événements sportifs, y compris le tournoi d'été. La Partie assume l'entière responsabilité de la conduite de ses membres.
- Il est important de noter que des mesures de sécurité seront en place lors du tournoi d'été pour prévenir et gérer les comportements antisociaux. Toutefois, veuillez noter que ces mesures peuvent varier et ne seront pas nécessairement appliquées de la même manière lors de la ligue hebdomadaire.
- La Partie est informée que des équipes de sécurité seront présentes pendant le tournoi d'été afin d'assurer la sécurité des participants et du public. La présence de sécurité ne garantit pas l'absence totale de situations conflictuelles, et la Partie est tenue de respecter les règles et les directives émises par les équipes de sécurité et les organisateurs. En acceptant cette décharge de responsabilité, la Partie reconnaît que bien que des mesures de sécurité soient mises en place, elle demeure responsable du comportement de ses membres et de son équipe pendant le tournoi d'été. Pour la ligue hebdomadaire, la présence de sécurité n'est pas garantie, et la Partie est invitée à prendre ses propres dispositions pour assurer la conduite appropriée de ses membres.
- **Sanctions en cas de Conduite Antisociale :** Toute équipe impliquée dans une situation de violence sera expulsée sans remboursement et devra payer une



Saison 2024

amende de 1000 CHF. Cette amende sera directement versée à une organisation à but non lucratif.



LPL

LAUSANNE PREMIER LEAGUE

3. Acceptation des Risques, y compris le Risque de Décès :

- En effectuant le paiement, la Partie reconnaît et accepte les risques inhérents aux événements sportifs, y compris le risque de décès. La Partie assume tous les risques associés à sa participation.

4. Indemnisation :

- La Partie s'engage à indemniser l'Organisateur contre toute réclamation, demande, perte, dommage, coût ou dépense résultant de sa participation aux événements sportifs, y compris les frais juridiques.

Signature Électronique : En effectuant le paiement d'inscription, la Partie confirme avoir lu et compris cette Clause de Décharge de Responsabilité, avoir eu la possibilité de consulter un conseiller juridique, et accepte d'être liée par ses termes.

Contact pour Questions : Pour toute question concernant cette décharge de responsabilité, veuillez contacter la directive de la Lausanne Premier League.

Signature du représentant de l'équipe :

Nom et prénom :

Date :

CONDITIONS PARTICULIÈRES

OUVERTURE 2024

Le présent règlement est subordonné au Règlement Général de la Lausanne Premier League et à toutes les annexes qui en émanent. Il est du devoir de tous les joueurs de s'informer sur le règlement du tournoi pour la saison 2024, incluant le tournoi estival et la ligue hebdomadaire. Des modifications et des ajouts ont été apportés pour refléter les spécificités de la saison en cours. Les participants sont tenus de se familiariser avec ces mises à jour avant de s'engager dans la compétition.

Ce règlement, subordonné au Règlement Général de Lausanne Premier League, établit les directives pour la saison 2024, englobant le tournoi de football à 7 et la ligue de football en salle à 5 joueurs.

1. Éligibilité et Inscription : a. Critères d'Éligibilité : Les équipes, composées de joueurs de 25 ans et plus, doivent respecter le format de 7 joueurs pour le tournoi et de 5 joueurs pour la ligue en salle. b. Inscription : Les détails sur les inscriptions, y compris les dates limites et les documents requis, seront approfondis dans le corps du document. La date limite pour le tournoi est initialement fixée au 16 juin 2024, mais pourrait être prolongée jusqu'à l'épuisement des places disponibles.

2. Structure du Tournoi et de la Ligue :

a. Tournoi de Football à 7 (29 juin 2024 - Centre Sportif de l'UNIL) : Informations sur le format, les règles spécifiques et les installations seront détaillées ultérieurement.

b. Ligue de Football en Salle à 5 (Début en août - Installations de l'EHL) : Détails sur le format de la ligue, les dates de début et les installations seront approfondis dans le corps du document.

3. Règles du Jeu :

a. Adaptations pour 2024 : Modifications spécifiques aux règles du jeu pour les formats de 7 et 5 joueurs.

b. Critères d'Âge : Chaque joueur doit avoir 25 ans ou plus.

c. Remplacements : Aucune limite au nombre de remplacements. Les joueurs peuvent entrer et sortir pendant un même match.

4. Conduite des Participants :

a. Équipes des Entreprises : Seules les équipes représentant des entreprises, organisations et associations sont autorisées à participer.



Saison 2024



5. Feuille de Joueur :

- a. Composition d'Équipe : Les équipes, constituées de 7 à 15 joueurs, doivent enregistrer tous les membres avant le 16 juin 2024.
- b. Âge des Joueurs : Chaque joueur doit avoir 25 ans ou plus.
- c. Capitaine ou Délégué : La feuille de joueur doit obligatoirement inclure le capitaine ou le délégué de l'équipe.

Enregistrement des Informations :

- Une Google Sheet sera envoyée à toutes les équipes pour faciliter le processus d'enregistrement des joueurs.
- Les équipes sont responsables de compléter la feuille de joueur de manière exhaustive et précise avant la date limite, le 16 juin 2024, ou jusqu'à l'épuisement des places.

Cette procédure vise à garantir une compétition équitable et à assurer que toutes les équipes respectent les exigences d'âge et de composition. Les détails spécifiques de chaque point seront approfondis dans le corps du document.

Le non-respect de ces procédures peut entraîner des sanctions conformément aux dispositions disciplinaires énoncées dans le règlement général de Lausanne Premier League.

SYSTÈME DE CHAMPIONNAT - TOURNOI DE FOOTBALL À 7

Phase de groupe : Le tournoi débutera le samedi 29 juin à 9h00 et se terminera vers 19h00 environ. Les 16 équipes seront réparties en 4 groupes de 4 équipes. Chaque équipe jouera contre toutes les autres équipes de son groupe lors de cette première phase. Chaque match aura une durée de 20 minutes, y compris une pause de mi-temps.

- Les deux meilleures équipes de chaque groupe se qualifieront respectivement pour la Coupe d'Or.
- Les troisièmes de chaque groupe se qualifieront pour la Coupe d'Argent.
- Les derniers de chaque groupe se qualifieront pour la Coupe de Bronze.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, les critères suivants seront utilisés, dans le même ordre pour toutes les phases :

1. Meilleure différence de buts.
2. Plus grand nombre de buts marqués.
3. Cartons rouges reçus par l'équipe pendant le tournoi jusqu'au dernier match joué.
4. Résultat (global si applicable) entre les équipes à égalité.
5. Tirage au sort.

Les phases éliminatoires débuteront lors des quarts de finale. Les paires seront classées en fonction de la position dans le tableau général de chaque qualification.

À partir des quarts de finale, les matches à égalité seront résolus par des tirs au but. Trois tirs alternés pour chaque équipe jusqu'à ce que l'égalité soit brisée. En cas de nouvelle égalité, chaque équipe tirera alternativement un coup de pied de réparation jusqu'à ce que l'égalité soit brisée. Les vainqueurs se qualifieront pour les demi-finales, qui suivront les mêmes critères, et les vainqueurs des demi-finales s'affronteront en finale.

En cas d'élimination, l'équipe jouera un match final pour connaître sa position dans le tableau général.

SYSTÈME DE CHAMPIONNAT - LIGUE DE FOOTBALL À 5

Phase de groupe :

La ligue débutera la troisième semaine d'août dans les installations de l'EHL. Les 16 équipes seront réparties en 2 groupes de 8 équipes. Chaque équipe jouera contre toutes les autres équipes de son groupe lors de cette première phase. Chaque match aura une durée de 20 minutes, y compris une pause de mi-temps.

- Les quatre meilleures équipes de chaque groupe se qualifieront pour la Coupe d'Or.
- Les deux suivantes de chaque groupe se qualifieront pour la Coupe d'Argent.
- Les deux dernières de chaque groupe se qualifieront pour la Coupe de Bronze.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, les critères suivants seront utilisés, dans le même ordre pour toutes les phases :

1. Meilleure différence de buts.
2. Plus grand nombre de buts marqués.
3. Cartons rouges reçus par l'équipe pendant le tournoi jusqu'au dernier match joué.
4. Résultat (global si applicable) entre les équipes à égalité.
5. Tirage au sort.

PHASES ÉLIMINATOIRES : Coupe d'Or, Coupe d'Argent et Coupe de Bronze**

Dans cette phase, les qualifications pour chaque coupe seront déterminées comme suit :

Coupe d'Or :

- Quarts de finale
- Demi-finales



Saison 2024



- Finale

Les équipes perdantes des demi-finales de la Coupe d'Or disputeront la troisième et quatrième place, ainsi que les places de 5 à 8 dans le classement général.

Coupe d'Argent :

- Demi-finales

- Finale

Les équipes perdantes des demi-finales de la Coupe d'Argent disputeront la quatrième et troisième place de la Coupe d'argent.

Coupe de Bronze :

- Demi-finales

- Finale

Les équipes perdantes des demi-finales de la Coupe de Bronze disputeront la quatrième et troisième place de la Coupe de bronze.

Les phases finales seront résolues par des tirs au but en cas d'égalité sans temps additionnel.

AWARDS - TOURNOI DE FOOTBALL À 7

Coupes :

- Champion Coupe d'Or : Trophée, médailles, et prix offerts par nos sponsors + réduction de la Saison 2025 Lausanne Premier League.
- Vice-Champion Coupe d'Or : Trophée, médailles, et prix offerts par nos sponsors + réduction de la Saison 2025 Lausanne Premier League.
- Champion Coupe d'Argent : Trophée, médailles, et prix offerts par nos sponsors + réduction de la Saison 2025 Lausanne Premier League.
- Champion Coupe de Bronze : Trophée, médailles, et prix offerts par nos sponsors + réduction de Saison 2025 Lausanne Premier League.

Autres Récompenses :

- Meilleur Joueur : Prix offert par nos sponsors.
- Meilleur Buteur : Prix offert par nos sponsors.
- Meilleur Gardien de But : Prix offert par nos sponsors.

AWARDS - LIGUE DE FOOTBALL À 5

Coupes:

- Champion Coupe d'Or : Trophée, médailles, et prix offerts par nos sponsors + réduction de la Saison 2025 Lausanne Premier League..
- Vice-Champion Coupe d'Or : Trophée, médailles, et prix offerts par nos sponsors + réduction Saison 2025 Lausanne Premier League.
- Champion Coupe d'Argent : Trophée, médailles, et prix offerts par nos sponsors + réduction de Saison 2025 Lausanne Premier League.
- Champion Coupe de Bronze : Trophée, médailles, et prix offerts par nos sponsors + réduction de Saison 2025 Lausanne Premier League.

Autres Récompenses :

- Meilleur Joueur : Prix offert par nos sponsors.
- Meilleur Buteur : Prix offert par nos sponsors.
- Meilleur Gardien de But : Prix offert par nos sponsors

RÈGLES SPÉCIFIQUES DU TOURNOI DE FOOTBALL À 7 - SAISON 2024

Les règles spécifiques du football à 7 pour le tournoi Lausanne Premier League sont détaillées comme suit :

1. Nombre de Joueurs :

- Chaque équipe qui joue est composée de 7 joueurs, incluant le gardien de but.
- Les équipes sont composée jusqu'à 15 joueurs.
- Un minimum de 5 joueurs est requis pour le début du match. Si une équipe ne peut pas présenter au moins 5 joueurs, elle sera déclarée forfait, et l'équipe adverse remportera le match par un score de 3-0.

2. Surface de Jeu :

- Les dimensions du terrain seront conformes aux normes du football à 7.
- Les lignes de touche et de but font partie intégrante du terrain. Tout ballon sortant du terrain sera remis en jeu par une touche ou un coup de pied de but.

3. Durée du Match :

- La durée du match est fixée à deux mi-temps de 10 minutes chacune, avec une pause de mi-temps de 2 minutes. Les équipes changent de côté pendant la pause.
- En phase d'élimination cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une prolongation de 5 minutes seront jouées. Si l'égalité persiste, la victoire sera déterminée par une séance de tirs au but.

4. Hors-Jeu :

- Les règles de hors-jeu sont simplifiées par rapport au football à 11. Un joueur ne sera considéré hors-jeu que s'il se trouve dans la surface de réparation au moment où le ballon est joué.

5. Remplacements :

- Les remplacements sont autorisés à tout moment pendant le match, sans notification à l'arbitre. Le joueur sortant et entrant doivent effectuer le changement dans la zone dédiée près de la ligne de touche.

6. Coups de Pied au But :

- Les coups de pied au but pendant le jeu peuvent être pris depuis n'importe où dedans le terrain de jeu.

7. Coups de Pied de Coin et de Touche :

- Les règles concernant les coups de pied de coin et de touche sont similaires au football traditionnel à 11.

8. Cartons :

- Les cartons jaunes et rouges seront utilisés pour discipliner les joueurs en cas de fautes graves, conformément aux règles standard du football.
- Un nouveau système de carton orange pour des infractions intermédiaires peut être appliqué. Le carton orange n'entraîne pas une exclusion permanente, mais le joueur doit quitter le terrain pour une durée déterminée.

9. Gardien de But :

- Le gardien de but a le droit d'utiliser ses mains dans sa propre surface de réparation.
- En cas d'infraction grave par le gardien, comme une main volontaire en dehors de la surface, un coup franc sera accordé à l'adversaire à l'endroit de l'infraction.
- La passe de la main au gardien n'est pas autorisée. En cas d'infraction, un coup franc indirect sera accordé.

10. Tirs au But (En cas d'égalité) :

- En phase éliminatoire, si le match se termine sur une égalité après la prolongation, une séance de tirs au but sera organisée pour déterminer le vainqueur.

RÈGLES SPÉCIFIQUES DU TOURNOI DE FOOTBALL À 5 - SAISON 2024

Le football à 5 dans le cadre de la Lausanne Premier League suit des règles spécifiques pour garantir un déroulement équitable et fluide des matchs. Les détails suivants doivent être respectés par toutes les équipes participantes :

1. Nombre de Joueurs :

- Chaque équipe est composée de 5 joueurs, dont un gardien de but.
- Les équipes sont composée jusqu'à 15 joueurs.

2. Surface de Jeu :

- Les matchs se déroulent sur les terrains de futsal de la EHL, avec des dimensions spécifiques conformes aux normes du futsal.

3. Durée du Match :

- Chaque rencontre est divisée en deux mi-temps de 20 minutes chacune, avec une pause de 10 minutes entre les deux mi-temps. La durée totale du match, y compris la pause, est d'environ 50 minutes.

4. Hors-Jeu :

- Contrairement au football traditionnel, le hors-jeu n'est pas pris en compte dans le football à 5.

5. Remplacements :

- Les remplacements sont autorisés à tout moment, généralement lors d'arrêts de jeu, et il n'y a pas de limite au nombre de remplacements. Les joueurs sortants doivent effectuer le remplacement depuis la zone de remplacement désignée par l'arbitre.

6. Passes au Gardien :

- Si un joueur effectue une passe intentionnelle au gardien de but, le gardien n'a pas le droit de prendre le ballon avec les mains. En cas de prise du ballon avec les mains par le gardien dans de telles situations, l'arbitre accordera un coup franc indirect à l'endroit où le gardien a touché le ballon, à l'intérieur de la surface de réparation.

7. Coups de Pied au But :

- Les coups de pied au but sont généralement pris depuis le point de réparation situé à 6 mètres du but.

8. Coups de Coin et de Touche :

- Les coups de coin sont effectués à partir des coins marqués sur la ligne de touche. Les remises en jeu depuis la touche se font en posant simplement la balle au sol. Les adversaires doivent respecter une distance réglementaire pendant les remises en jeu.

9. Remise en Jeu depuis la Touche :

- En cas de sortie de balle sur le côté du terrain, l'équipe adverse effectue une remise en jeu depuis l'endroit où la balle a franchi la ligne de touche. Le joueur effectuant la remise en jeu doit poser la balle au sol et la jouer rapidement. Les adversaires doivent se tenir à une distance réglementaire pendant la remise en jeu.

10. Cartons:

- Les cartons jaunes et rouges sont utilisés pour discipliner les joueurs en cas de fautes graves. Les joueurs sanctionnés peuvent être expulsés du terrain temporairement ou définitivement, selon la gravité de la faute.

11. Gardien de But:

- Le gardien de but a des règles spécifiques pour sa zone de jeu, et les règles de sortie de la surface peuvent varier. Il peut également participer au jeu avec ses pieds et est soumis aux mêmes règles que les joueurs de champ en dehors de la surface.
- Un gardien ne peut pas saisir avec les mains une passe bottée délibérément par un coéquipier (coup franc indirect pour l'équipe adverse).
- Si le gardien s'empare du ballon avec les mains hors de sa surface (coup franc direct pour l'équipe adverse à l'endroit de la faute).
- Le gardien doit remettre le ballon en jeu exclusivement à la main : dans les 4 secondes et le ballon doit sortir de la zone des 6 mètres (coup franc indirect pour l'équipe adverse s'il ne respecte pas les 4 secondes, s'il touche deux fois de suite le ballon). - Tacle interdit pour le gardien dans les duels (coup franc direct)

12. Pas de Rebond sur les Murs :

- Contrairement à d'autres variantes en salle, le futsal n'autorise généralement pas l'utilisation des murs pour jouer la balle. La balle doit être remise en jeu au sol.

13. Rentrée de touche :

- Exclusivement au pied : ballon arrêté sur la ligne (pieds à l'extérieur du terrain pour la prise d'élan). –

- Pas de but direct. - Joueurs adverses à 5 mètres. - Exécution dans les 4 secondes à compter de l'instant où le ballon est placé sur la ligne, ou les joueurs adverses seront à cinq mètres, sinon touche à refaire pour l'équipe adverse. –
- Rentrée de touche accordée à l'équipe adverse lorsque le ballon touche le plafond ou tout autre élément extérieur. La rentrée de touche sera effectuée sur un côté à hauteur de l'impact.

14. Coup de pied de coin :

- Uniquement aux pieds. - Joueurs adverses à 5 mètres. - Exécution dans les 4 secondes à compter de l'instant où le ballon est placé dans l'arc de cercle, sinon coup franc indirect pour l'équipe adverse.

15. Série des tirs au but –

- Tirage au sort le vainqueur choisit si il tir en premier ou en second. - 5 tirs effectués par 5 joueurs parmi les 10 (pas obligatoirement ceux qui ont terminé la rencontre). En cas d'égalité, les 5 autres joueurs devront tirer, jusqu'à ce qu'une équipe ait obtenu un but de plus que l'autre pour un nombre identique de tirs effectués.

16. Coup-franc indirect :

- Le ballon doit être immobile. –
- Les joueurs adverses sont à 5 mètres. –
- Le même joueur ne peut pas toucher deux fois de suite le ballon.
- Les fautes et comportements antisportifs doivent être sanctionnés par un coup franc indirect lorsque le joueur :
 - } Joue de manière dangereuse. }
 - } Fait obstacle à l'évolution d'un adversaire lorsque le ballon n'est pas joué. }
 - } Empêche volontairement le gardien de but de lâcher le ballon des mains. }
 - } Perd sa chaussure sur le terrain. }Un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse du gardien de but qui commet l'une des fautes suivantes :
 - } Il touche ou contrôle le ballon des mains sur une passe bottée volontairement par un coéquipier. }
 - } Il touche ou contrôle le ballon des mains directement sur une rentrée de touche effectuée par un coéquipier. }
 - } Il contrôle le ballon des mains pendant plus de 4 secondes. }
 - } Il touche deux fois de suite le ballon à la main dans sa surface. }Précision : Sur sortie de but le gardien doit relancer à la main à l'extérieur de la surface (sinon à refaire) Lors d'une sortie de but les joueurs adverses et les partenaires doivent se trouver à l'extérieur de la surface.

17. Coup-franc direct –

- Les coups francs directs sont comptabilisés au niveau des fautes collectives. –
- Le ballon doit être immobile. - Les joueurs adverses sont à 5 mètres. –
- Le même joueur ne peut pas toucher deux fois de suite le ballon. –
- Il doit être exécuté dans les quatre secondes (si l'arbitre effectue les pas pour la distance des 5 mètres c'est 4 secondes au coup de sifflet de l'arbitre). –
- Le coup franc direct est exécuté à l'endroit où la faute est commise sauf quand celle-ci a été commise dans la surface de réparation, il sera alors procédé à un tir au but. Les fautes et comportement antisportif doivent être sanctionnés par un coup franc direct lorsque le joueur :
 - } Donne ou essaie de donner un coup de pied à l'adversaire. }
 - } Fait ou essaie de faire un croche-pied à l'adversaire. }
 - } Saute sur un adversaire. }
 - } Charge un adversaire, même avec l'épaule. }
 - } Frappe ou essaie de frapper un adversaire. }
 - } Bouscule un adversaire. }
 - } Tient un adversaire. }
 - } Crache sur un adversaire. }
 - } Touche intentionnellement le ballon des mains. }
 - } Tacle un adversaire dans un duel.

Remarques : Les règles du jeu peuvent être modifiées arbitrairement par les organisateurs avant le début des manifestations sportives et les participants seront informés de tout changement.

PARRAINAGE

Les équipes qui souhaitent représenter leur entreprise et faire de la publicité pendant le tournoi sont invitées à contacter directement l'administration du tournoi.

DES ÉQUIPES ET DES JOUEURS

a) Chaque équipe doit avoir son propre nom qui la distingue des autres. Elle doit également avoir une tenue de sport unique, avec des couleurs, numéro et un design qui l'identifient. L'inscription pour la saison 2024 comprend les vêtements officiels de l'équipe ; il est entendu qu'un certain temps est nécessaire pour personnaliser les vêtements.

b) Chaque équipe désignera un capitaine qui la représentera devant la ligue. Le capitaine sera le seul représentant et responsable de son équipe devant l'organisation, ce qui l'engage à ce qui suit :

i. i. Envoyer le formulaire officiel d'inscription de l'équipe avec toutes les informations demandées.

ii. Se charger du paiement de tous les frais requis pour la saison 2024.

- iii. Etre l'intermédiaire valable entre l'organisation et son équipe.
- iv. Disposer d'une adresse électronique pour envoyer et recevoir les informations nécessaires sur le championnat.
- v. Prendre connaissance de toutes les dispositions et informations envoyées par l'organisation.

SUR LE PUBLIC POUR LA LIGUE ET TOURNOI

Sur le comportement :

Le public peut rester sur les lignes de touche à condition de se comporter de manière appropriée. Insulter les arbitres, le personnel et les adversaires sont des motifs d'expulsion du public ou du banc de touche pour le match ou pour le reste de la ligue selon le comportement affiché. Les sanctions pour la violation de cette règle sont spécifiées dans les règles et règlements généraux de Lausanne Premier League.

L'utilisation de :

- Feux d'artifice.
- Vuvuzelas.
- Pompes.
- Sifflets

Toute équipe ne se conformant pas à ce qui précède sera soumise aux sanctions suivantes :

- Perte de points (si pendant le déroulement du championnat)
- L'équipe impliquée supportera les coûts au cas où les autorités appliqueraient des pièces où les outils mentionnés ci-dessus sont impliqués.
- Remise monétaire du prix d'argent (si décerné)

Sur l'emplacement du public et du banc :

Les spectateurs peuvent rester au bord du terrain et près du banc des remplaçants, à condition de se comporter d'une manière appropriée à l'activité sportive.



Saison 2024



Prix, conditions et Remboursements - Saison 2024 :

- Coût de la Saison : Le coût total de participation pour la Saison 2024 est fixé à 4930 CHF par équipe.
- Remboursement : Les remboursements seront traités uniquement dans le cas où la date du tournoi et de la ligue est modifiée. Aucun autre motif ne sera pris en considération pour les remboursements.
- Tournoi Lausanne Premier League :
 - Les équipes qualifiées pour la Coupe d'Argent et de Bronze auront droit à 5 matchs.
 - Les équipes qualifiées pour la Coupe d'Or bénéficieront de 6 matchs.
- Ligue Lausanne Premier League :
 - Les équipes qualifiées pour la Coupe de Bronze et d'Argent auront 9 matchs, avec la possibilité de disputer des matchs amicaux si les terrains sont disponibles.
 - Les équipes qualifiées pour la Coupe d'Or auront 10 matchs, avec également la possibilité de jouer des matchs amicaux en cas de terrains disponibles.

La Lausanne Premier League s'engage à offrir une expérience sportive de qualité et à maximiser le nombre de matchs pour chaque équipe participante. Merci de votre engagement et de votre compréhension.

ADMINISTRATEURS

a) La gestion du championnat sera confiée à l'Organisation, qui aura tous les pouvoirs pour résoudre les difficultés qui pourraient surgir et qui ne sont pas prévues dans le présent règlement, ainsi que pour résoudre les doutes qui pourraient surgir en raison de l'interprétation du présent règlement, sans autre forme de recours.

b) Les équipes indiquées sont tenues de respecter intégralement le règlement de la compétition, ainsi que le règlement de notre ligue et tournoi.

c) L'Organisation est chargée de

- D'établir le programme pour les matches, en indiquant l'horaire des matches, le terrain, l'arbitre désigné et le tour correspondant.

- Appliquer les amendes et les sanctions prévues par le présent règlement et proposer toute modification de celles-ci.

- En général, veiller au déroulement normal des compétitions de football et au respect du présent règlement.

e) L'administrateur est l'autorité qui, depuis l'extérieur du terrain de jeu, contrôle le déroulement normal du match et collabore avec l'arbitre pour ce faire.

A cette fin, il doit signaler dans le rapport correspondant toute situation anormale pouvant survenir au cours du match, tant sur le terrain qu'en dehors.

f) Il est chargé de veiller à ce que les joueurs soient informés de toute situation anormale survenant au cours du match, tant sur le terrain qu'en dehors de celui-ci.

g) Il est responsable du début des matches à l'heure prévue et de la présentation correcte des équipes, tant sur le terrain qu'en dehors. Il est responsable de la présentation correcte des équipes, tant en ce qui concerne leur équipement que le nombre de joueurs, ainsi que le résultat final et le nombre de joueurs, ainsi que le nombre de joueurs, ainsi que le résultat final.

L'arbitre doit veiller à la présentation correcte des équipes, tant en ce qui concerne leur équipement que le nombre de joueurs, ainsi que le résultat final et les joueurs, ainsi que le score final et les buteurs, et il doit inclure ces informations dans son rapport.

(b) L'arbitre doit inclure ces informations dans son rapport.

h) Il est habilité à informer l'organisation des joueurs qui commettent des actions qui ne sont pas conformes aux règles du jeu.



Saison 2024



i) Il est habilité à informer l'organisation des joueurs qui commettent des actions qui le justifient, avant, pendant et après le match qu'ils contrôlent et qui n'ont pas été détectées par l'arbitre.

Il est habilité à informer les organisateurs des joueurs qui commettent des actions qui le justifient, avant, pendant et après le match qu'il contrôle et qui n'ont pas été détectées par l'arbitre.

j) Pour tous les effets du présent règlement, l'administrateur est l'autorité de l'organisation de la ligue dans chaque match et il est l'arbitre de la ligue et tournoi.

k) Pour tous les effets du présent règlement, le gestionnaire de la ligue est l'autorité de l'organisation de la ligue pour chaque match et est, par conséquent, son ministre de la foi.

l) La gestion de la ligue sera confiée au RI "S.Lavanchy Alpes Advertising" et « Lausanne Premier League », par l'intermédiaire de Santiago Lavanchy., président de la ligue :

Santiago Lavanchy.

Info@lausannepremierleague.ch

+41768021996